

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 9 février 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Gérard GAZAY - Eric LE DISSES.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 010-1556/17/BM

■ Participation de la Métropole d'Aix-Marseille Provence au Salon des Entrepreneurs Marseille Provence-Alpes Côte d'Azur les 11 et 12 octobre 2017 MET 17/2657/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement et d'aménagement de l'espace métropolitain, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence met en œuvre une stratégie de développement économique qui s'appuie sur des actions de promotion.

La présence dans les salons économiques constitue un axe important qui permet de promouvoir l'image du territoire et de montrer les réalisations et les projets en cours dans les 92 communes membres. La présence de la Métropole AMP permet également de générer des contacts avec des acteurs clé de la création et du développement des entreprises.

Créé il y a 24 ans et organisé par le Groupe Les Echos, le Salon des Entrepreneurs a été conçu comme lieu de formation, d'informations et d'échanges ayant pour vocation d'accompagner les porteurs de projets et les dirigeants de jeunes entreprises dans la création, la reprise et le développement d'une activité. Présent chaque année à Paris, Lyon et Nantes, le Groupe Les Echos organise une troisième édition du Salon des Entrepreneurs Marseille Provence-Alpes-Côte d'Azur à Marseille qui se déroulera au Parc Chanot les 11 et 12 octobre 2017.

Les objectifs de l'édition marseillaise de ce salon sont de créer un rendez-vous incontournable et pérenne entre les différents acteurs qui composent le tissu économique local et dans un contexte économique difficile, d'encourager la croissance en accompagnant le développement des entreprises. En effet, selon une étude réalisée sur le tissu économique régional, il apparaissait que les entreprises locales étaient souvent de taille plus réduite que la moyenne nationale, parfois également moins tournées vers l'exportation ou les nouvelles technologies.

**Signé le 9 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 24 Février 2017**

Le Groupe Les Echos organise à titre exclusif le Salon des Entrepreneurs Marseille Provence-Alpes-Côte d'Azur 2017.

Le Salon des Entrepreneurs Marseille Provence-Alpes-Côte d'Azur 2017 réunit pendant 2 jours plus de 8 000 visiteurs, 100 ateliers et conférences techniques, plus de 110 partenaires et exposants, 20 animations thématiques et une dizaine de temps forts et débats d'actualité. Des espaces de consultations individuelles, des animations de networking, des rencontres d'affaires privées, des entretiens avec des chefs d'entreprises, des témoignages de success stories sont organisés. Un studio web TV officiel animé par Les Echos, un club presse pour les journalistes et blogueurs, un club VIP pour les personnalités font également partie des composantes qui constituent cet événement.

Compte tenu du succès des deux précédentes éditions, le Groupe Les Echos a décidé d'organiser cette troisième édition du salon marseillais les 11 et 12 octobre 2017. Il constitue pour la Métropole Aix-Marseille Provence un événement de grande ampleur de nature à valoriser ses atouts, développer sa notoriété en matière de développement économique, rencontrer des porteurs de projets et plus largement à renforcer l'activité économique et le développement des entreprises de notre territoire.

Les modalités de la participation de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à cet événement seront précisées dans le cadre d'un marché négocié qui sera conclu avec le Groupe Les Echos, organisateur de cet événement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ;
- La délibération N°NH 009-011/16/CM du conseil de la Métropole d'Aix-Marseille Provence du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au bureau de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le Salon des Entrepreneurs Marseille Provence-Alpes-Côte d'Azur est le rendez-vous annuel des acteurs publics et privés pour accompagner la création et la croissance des entreprises,
- L'intérêt pour la Métropole de promouvoir ses projets et ses réalisations dans ce type d'événement,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au Salon des Entrepreneurs Marseille Provence-Alpes-Côte d'Azur 2017 les 11 et 12 octobre 2017.

Signé le 9 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 24 Février 2017

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à la présence de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au Salon des Entrepreneurs Marseille Provence-Alpes-Côte d'Azur 2017.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Stratégie et Attractivité économique

Martine VASSAL